

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 486 377

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 80 15544

(54) Support pour carte de remontée mécanique.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 F 5/02.

(22) Date de dépôt 11 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 2 du 15-1-1982.

(71) Déposant : PELZ Gottfried, résidant en RFA.

(72) Invention de : Gottfried Pelz.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne un mécanisme de suspension semi-automatique pour des "ski-pass", forfaits journaliers ou de remontée mécanique, le principe de base étant une poulie rotative et un cordon sous tension.

5 Le porte-forfait ainsi caractérisé améliore considérablement la présentation de la carte et la rend toujours possible avec des gants de ski.

Le principe de base de l'enroulement automatique d'un cordon est connu en soi.

10 Il trouve souvent une application dans les tondeuses à gazon ou les aspirateurs à cordon fixe.

Le porte-forfait de ski répond à cette conception, mais sa structure de petite dimension est une nouveauté

15 Les solutions existantes sont spéciales (voir exemple) et ne permettent pas l'application pour des remontées pentes.

20 Le problème à la base de l'invention est qu'aujourd'hui, dans de nombreuses installations de remontée mécanique, il faut présenter la carte pour la faire viser avant chaque utilisation de la remontée.

25 L'invention a donc pour objectif de permettre que la carte suspendue au porte-forfait puisse être présentée instantanément au contrôle par simple traction, qu'elle soit toujours à portée de la main, et qu'elle puisse être automatiquement remise en place.

Le skieur est ainsi libéré de la contrainte consistant à fouiller ses poches d'anorak pour chercher sa carte, et d'avoir à ôter ses gants souvent raidis par le froid.

30 Le personnel de contrôle des téleskis peut ainsi accomplir l'essentiel de sa tâche à l'intérieur d'un abri, où le skieur peut lui tendre sa carte à poinçonner.

35 Dans le cas de dispositifs automatiques de contrôle, le skieur a la possibilité d'oblitérer soi-même sa carte et d'accéder ainsi à la remontée mécanique.

Le porte-carte est constitué par huit unités différentes (voir dessin) et il est suspendu par la partie 1.

40 L'accrochage peut s'effectuer sur toute fermeture éclair d'anorak ou de combinaison de ski.

Les parties 2 et 3 forment les couvercles avant et arrière.

Le boîtier ainsi constitué et collé par-dessus la rainure et le ressort, empêche l'infiltration de la 5 neige et de l'eau.

Sur les tourillons de la partie 3, est placée de façon centrale une poulie soumise à une tension et constituant la partie 4.

L'obtention de la tension s'effectue à 10 l'aide d'un ressort à spirales, qui est la partie 5.

Le cordon en perlon 6 enroulé sur la poulie est amené à l'extérieur à travers un perçage pratiqué dans la partie 2.

Le crochet de fixation 7 fixé à l'extrémité 15 du cordon, sert à recevoir la carte de remontée, et il est placé sur le boîtier sous tension continue.

Si l'on tire sur la carte, la poulie 4 est mise en rotation. Le cordon enroulé peut ainsi, en accentuant la tension, être tiré hors du boîtier jusqu'à 1,2 mètre.

20 Lorsqu'on relâche la carte tirée, le cordon 6 en perlon s'enroule automatiquement sur la poulie 4. La partie 8 sert à une caractérisation individuelle.

Le porte-carte décrit ci-dessus apporte des avantages inédits à l'utilisateur ainsi qu'au personnel des 25 remontées mécaniques.

Le skieur dispose d'une carte toujours à portée de la main et solidement accrochée. Il n'est plus besoin d'ouvrir les poches d'anorak et de chercher la carte, ce qui est impossible avec des gants.

30 Le porte-carte peut être utilisé par des adultes ou des enfants.

La manipulation simple de la carte assure un service rapide et un fonctionnement sans heurts.

35 Les avantages se manifestent dans une possibilité complète de surveillance. Les économies de personnel apportent un avantage d'exploitation.

L'oblitération peut s'effectuer dans une pièce sèche et chauffée.

40 Grâce à la caractérisation du porte-carte, l'identification est aisée en cas d'accident de ski.

3.-

L'invention sera mieux comprise en regard des dessins annexés dans lesquels les figures représentent :

- la figure 1 une vue de face du porte-
carte. La forme extérieure avec l'inscription collée représente
5 l'objet en grandeur nature,
 - la figure 2 une vue latérale du porte-
carte, en coupe, où l'on peut voir en haut le crochet de fixation,
et en bas, celui de support,
 - la figure 3 est une vue en coupe
10 représentant toutes les parties de 1 à 8,
 - la figure 4 est une vue de haut
suivant l'axe de la partie 3. On y voit suspendue une extrémité
du ressort hélicoïdal 5. La pièce opposée est portée par les deux
tourillons de la poulie 4.
- 15 En effectuant un mouvement de rotation,
le ressort est mis sous tension.

REVENDICATIONS

1.- Porte-carte pour forfait de ski ou autre, caractérisé en ce qu'il est constitué par un boîtier (2,3) avec un dispositif, par exemple un crochet (1) pour fixer le porte-
5 carte sur un vêtement ou autre, dans lequel se trouve placée une poulie (4) rotative couplée à un ressort (5), au moyen d'un cordon (6) ou autre enroulé sur la poulie (4) et dont l'extrémité libre ressort du boîtier (2,3) et se trouve reliée à un crochet (7) pour la carte de remontée ou autre, le ressort (5) étant de plus en
10 plus tendu lorsqu'on déroule le cordon (6) de la poulie (4).

2.- Porte-carte selon la revendication 1, caractérisé en ce que le ressort (5) couplé avec la poulie (4), est soumis à une tension lorsque le cordon (6) est complètement enroulé c'est-à-dire lorsque le crochet (7) repose sur le boîtier
15 (2,3).

3.- Porte-carte selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le boîtier est constitué par deux parties et qu'il est collé sur un assemblage rainure-ressort de façon étanche à l'humidité.

20 4.- Porte-carte selon la revendication 3, caractérisé en ce que, au milieu de la partie de boîtier constituant le couvercle (3), se trouve prévu un tourillon pour la poulie, qui s'encastre dans un évidement de la partie de boîtier constituant le fond (2).

25 5.- Porte-carte selon la revendication 4, caractérisé en ce que le ressort est un ressort hélicoïdal (5) et qu'il est encastré dans un évidement ouvert d'un côté de la poulie (4), que l'extrémité intérieure du ressort hélicoïdal s'enfonce dans le tourillon par une fente radiale, et l'extrémité extérieure est fixée sur un tenon prévu dans la zone périphérique de l'évidement.

Fig. 2

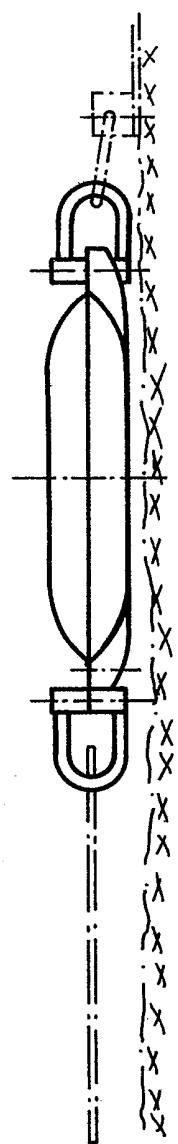


Fig. 1

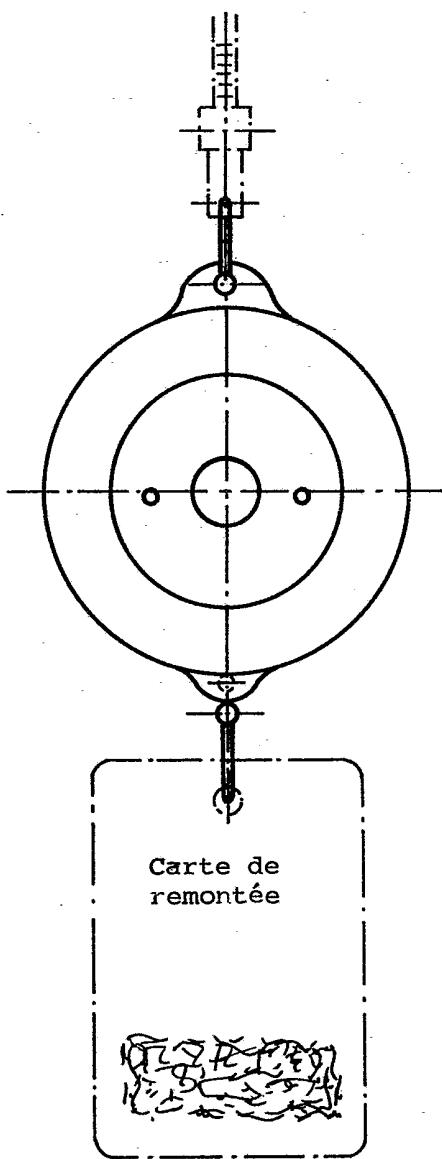


Fig.4

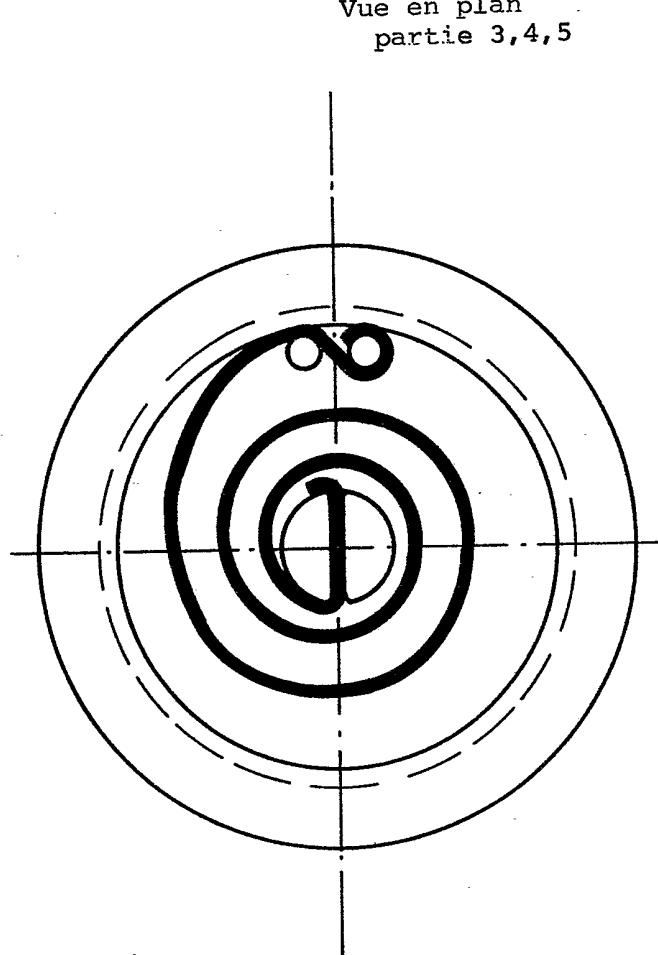


Fig.3

